



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 18/02/2025

Objet : Reprise de concession achat de caveau

L'an deux mille vingt cinq et le 18 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel.

Absents excusés ,Mme AILLAUD Marion, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre, AKLA Mohammed

Absents :MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. Samuel HOLIET.

M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Emmanuel CHAMBRE a donné procuration à Mme Carole ROBERT.

Monsieur GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20250218-2025001803-

Conseil Municipal du 18/02/2025

Délibération n° 2025/01/03

Objet :Reprise de concession achat de caveau

Madame le Maire expose que M. Fernand HUGUES, titulaire d'une concession funéraire au cimetière, a sollicité la commune pour lui rétrocéder sa concession qui ne lui est plus d'aucune utilité.

Celle-ci comporte un caveau de 6 places.

Madame le maire propose de racheter ce caveau au prix de 610€, afin de le revendre au même prix au futur concessionnaire.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'acheter le caveau sis sur la concession de M. Hugues au prix de 610€
- Fixe le prix de revente à un futur concessionnaire à 610€

Malijai,

Le 18 février 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E.legalite.com